



Le 20 février 2025

Association du secteur médico-social reconnue d'utilité publique, nous intervenons dans le champ du handicap mental, psychique et des troubles du spectre de l'autisme en Nouvelle-Aquitaine.

500 professionnels accueillent et accompagnent plus de **1400 résidents** dans
38 établissements et services

Nous recrutons un(e) :

PAYSAGISTE– MONITEUR PRINCIPAL D'ATELIER (H/F)

CDI à temps complet

Missions :

Sous la responsabilité de la direction de **l'ESAT Les Ateliers de Bassens** situé sur la commune de Bassens (33), établissement accueillant des travailleurs en situation de handicap, vous aurez pour mission de :

- Accompagner la personne accueillie dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet personnalisé, en favorisant son inclusion.
- Concevoir et animer des sessions de formation en lien avec l'activité d'espaces verts.
- Encadrer et organiser le travail d'une équipe de travailleurs tout en assurant la cohésion et la dynamique de groupe.
- Coordonner l'activité de production, de la prospection commerciale à l'organisation des équipes, en passant par le contrôle qualité, la facturation et l'entretien du matériel.
- Gérer la communication interne et externe, en recueillant et transmettant les informations des travailleurs, en développant la relation client et en participant à l'animation des réunions de service.

Profil recherché :

- BTSA Aménagements paysagers souhaité ;
- Titre Moniteur d'atelier souhaité ;
- Expérience souhaitée de 3 ans ;
- Capacité d'écoute, de médiation, d'observation et de travail en équipe ;
- Sens de l'organisation et des priorités ;
- Qualité rédactionnelle, maîtrise du pack office ;
- Savoir s'adapter à l'évolution du public accueilli et des pratiques d'accompagnement ;
- Permis B + Permis BE en cours de validité exigés.

Prise de fonction : 24 avril 2025

Rémunération :

- Indexée à la CCNT du 15 mars 1966 (IDCC 0413) – Annexe 10 – Moniteur principal d’atelier de 2ème classe– Coefficient de base 454 ;
- Prime Ségur ;
- Soit un salaire mensuel brut minimum de 2186,55 € (prime comprise) auquel s’ajoute une reprise d’ancienneté selon expérience justifiée.

Avantages sociaux :

- Congés d'ancienneté,
- Extension des mesures conventionnelles : jours enfants malades, jours pour hospitalisation des enfants, congé pour déménagement, congé menstruel, ...
- Aménagement de la fin de carrière,
- CSE : chèques vacances, chèque cadeaux (Noël, mariage/PACS, naissance, retraite), participation aux activités culturelles et sportives,
- Participation aux transports en commun,
- Régime mutuelle et prévoyance,
- Formations, ...

Candidature (CV et lettre de motivation) à envoyer par mail à Madame Karine MAILLET, directrice de l’établissement, à l’adresse recrutement@adiaph.fr en précisant bien le numéro de l’offre (2025-015).

Retrouvez toutes nos offres disponibles et les informations sur notre Association sur notre site www.adiaph.fr